

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/01/2019

Dossier complet le :

29/01/2019

N° d'enregistrement :

2019\_3272

#### 1. Intitulé du projet

Projet Thelle - Oise - Vexin : Reconstruction en souterrain du réseau électrique à 63.000 volts du Pays de Thelle, de la vallée de l'Oise et du Vexin Français ainsi la création d'un échelon 63.000 volts au poste de Terrier.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE - Réseau de Transport d'Électricité - CDI de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Pascal DERACHE - Manager de Projets

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 2 4 8 2

Forme juridique

Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32° - Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. Postes de transformation dont la tension maximale est égale ou supérieur à 63.000 volts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière.	Les liaisons électriques souterraines ainsi que la déconstruction des lignes aériennes à 63.000 volts n'entrent pas dans une des catégories ou sous-catégorie de la nomenclature du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement. Les travaux de création de l'échelon 63.000 volts ont lieu dans l'emprise foncière du poste électrique de Terrier (Neuilly en Thelle 60) et n'entraîne pas de ce fait d'augmentation foncière du dit poste. Compte tenu des difficultés d'interprétation rencontrées dans cette analyse avec la DREAL et sa demande, RTE soumet le projet à l'examen du cas par cas.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Caractéristique du projet :

\* Déconstruction des lignes aériennes à 63.000 volts constituant la boucle reliant les postes électriques Puiseux - Sandricourt / Bornel - Sandricourt / Bornel - Persan / Persan - La Croix-Baptiste - Puiseux. Soit environ 60 km de lignes aériennes déconstruite et 243 pylônes déposés.

\* Création de cinq liaisons électriques souterraines à 63.000 volts :  
- Bornel - Persan / Bornel - Terrier / Persan - Terrier / La Croix-Baptiste - Persan / La Croix-Baptiste - Méry support N°104. Soit 45 km de liaison souterraine.

\* Le poste électrique de Terrier se situe sur la commune de Neuilly en Thelle dans l'Oise.  
Projet de création de l'échelon de tension 63.000 volts s'inscrit dans la transformation d'un espace clos et artificialisé du poste électrique existant de Terrier 225.000 / 400.000 volts sur un terrain situé au nord-ouest de ce dernier et utilisé uniquement par le personnel de RTE habitant sur le site du poste.  
La superficie du terrain d'assiette du projet de forme triangulaire, clôturée, est de l'ordre de 5.500 m<sup>2</sup>, soit 0,55 hectare. Elle présente actuellement un relief en remblais. On y trouve un terrain multisport bitumé (tennis, handball, basket-ball...) d'environ 925 m<sup>2</sup> ainsi qu'une aire de jeu pour enfants ceinturés par un petit bois anthropique.

## 4.2 Objectifs du projet

La Boucle électrique aérienne à 63.000 volts (appuyée sur les postes de Puiseux, Sandricourt, Bornel, Persan et La Croix-Baptiste) qui alimente le secteur de la vallée de l'Oise, entre l'Isle Adam dans le Val d'Oise et Méru est pour partie à rénover. Cette situation fait peser un risque de coupures d'électricité sur tout le territoire, de l'Oise au Val d'Oise, voire à la région parisienne.

Aussi, il convient désormais de sécuriser ce réseau.

La solution retenue consiste à remplacer le réseau aérien actuel en créant un réseau 63.000 volts en souterrain à partir du poste de Terrier, ce qui permettra la déconstruction complète de la boucle aérienne à 63.000 volts qui traverse le Pays de Thelle, la vallée de l'Oise et le Vexin français.

La mise en service de ces futures liaisons souterraines s'étalera entre 2020 et 2021.

La création d'un échelon 63.000 volts au poste de Terrier, situé sur la commune de Neuilly en Thelle (60) ne nécessitera pas de procédure d'expropriation, le terrain étant déjà la propriété de RTE et faisant parti des installations. Les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont donné leur accord sur le principe de la Justification Technique et Économique (JTE) le 10 décembre 2014.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux de transport et de distribution d'électricité, a été organisée sous la présidence du Préfet de l'Oise (coordinateur), une concertation avec les communes concernées.

Il s'agit de construire un échelon de tension 63.000 volts au poste de Terrier implanté sur la commune de Neuilly en Thelle (60) et de créer une structure de réseau souterrain à 63.000 volts de 45 km environ et de déconstruire 60 km la ligne aérienne (-243 pylônes).

Cf. Note complémentaire annexée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de déconstruction des lignes aériennes :

- Dépose des conducteurs, des chaînes d'isolateurs;
- Les pylônes en béton sont déposés et les fondations de faibles profondeurs sont retirées.
- Les pylônes à structure métallique sont déposés et les fondations sont arasées entre 1,20 et 1,80 mètres de profondeur.
- Les excavations sont comblées avec de la terre végétale dont la provenance est contrôlée. Une analyse des terres sera réalisée.
- Les matériaux ainsi déposés ou extraits seront dirigés vers des centres spécialisés pour leur valorisation.

Les travaux de construction des liaisons électriques souterraines à 63.000 volts (linéaire d'environ 45 km) s'étaleront dans le temps avec des mises en services en 2020 et 2021. Ces liaisons souterraines seront implantées dans des parcelles agricoles en bordure de voiries ou emprunteront ces dernières.

Les travaux consistent à réaliser une tranchée d'une profondeur de 1,50 mètres et d'une largeur d'environ 0,45 m (un circuit) à 0,70 m (circuit double) pour y déposer les fourreaux (PVC ou PEHD) qui accueilleront les câbles. Ces dimensions peuvent varier en fonction de la technique utilisée. Les tranchées sont ensuite remblayées avec les matériaux extraits en respectant les différents horizons des terres végétales.

L'installation de chambres de jonction est nécessaire pour raccorder les tronçons de câbles de puissance des liaisons souterraines, couvrées (dalles béton) et recouvertes des matériaux extraits. Elles sont non visitables.

Dans certains cas la technique du forage dirigé sera mis en œuvre, notamment pour le franchissement d'obstacles tels que la voie ferrée, l'autoroute A16, certaines départementales, ainsi que certaines rivières comme L'Esches et le Sausseron par exemple.

Les travaux des installations 63.000 volts au poste de Terrier nécessiteront environ 17 mois de travaux.

Plusieurs phases composent ce chantier. Les travaux se caractérisent notamment par :

- Remplacement de la clôture actuelle par une clôture normalisée en palplanche avec maintien des aménagements paysagers existant (alignement de charmes ceinturant le poste) ;
- Aménagement généraux (terrassment, drainage...)
- Travaux de génie civil
- Installation des appareils électriques à haute tension (disjoncteurs, sectionneurs...);
- Intégration des deux transformateurs 225.000/63.000 volts de 170 MVA ;
- Complétude des aménagements paysagers afin de maintenir l'intégration de l'ouvrage dans son environnement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les postes de transformations électriques du réseau de transport d'électricité assurent la jonction des différents réseaux électriques.

Les postes de transformations sont des éléments clés du réseau électrique.

Les postes électriques sont des lieux clos, réservés aux électriciens ou au personnel dûment habilité.

Les principaux équipements seront commandés à distance et ne nécessiteront pas la présence permanente de personnel d'exploitation.

les liaisons électriques souterraines ne nécessitent aucune intervention de maintenance, à l'exception d'un avarie.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de concertation et d'une analyse multicritères conformément aux dispositions de la circulaire « Fontaine ». La réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) s'est déroulée sous l'égide de la préfecture de l'Oise (Préfet coordinateur) le 14 novembre 2017 à Bornel sur la base d'un dossier de concertation. Cette ILC a validé l'aire d'étude et les fuseaux de moindres impact des tracés des lignes souterraines. Les différentes composantes du projet à l'exception du poste de Terrier seront soumis à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La présence d'Espace Bois Classé (EBC) sur certains tracés de liaisons souterraines nécessitera une procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Le poste de Terrier sera quant à lui soumis à l'instruction d'un permis de construire et d'un porté à connaissance au regard de la loi sur l'eau.

Cf. Note complémentaire annexée

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Déconstruction de la boucle aérienne 63.000 volts Puiseux - Sandricourt / Bornel - Sandricourt / Bornel - Persan / Persan - La Croix-Baptiste - Puiseux	- 58,7 km et dépose de 243 pylônes
- Construction du réseau électrique souterrain à 63.000 volts reliant les postes de Terrier - Bornel - Persan - La Croix-Baptiste et Méry (sup N° 104).	- 45,00 km
- Poste électrique de Terrier dont futur échelon 63.000 volts	- 119.845 m2 - 5.545 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Poste électrique de Terrier  
Chemin des Glands  
60530 Neuilly en Thelle

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49° 13' 02" 2 Lat. 2° 15' 32" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Déconstruction boucle aérienne 63.000 volts  
Création du réseau électrique souterrain 63.000 volts  
Création échelon de tension 63.000 volts

Cf. Note complémentaire annexée

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Les lignes électriques aériennes concernées par la dépose ont été construites dans les années 1950 et ont été dûment autorisées.

Le poste électrique de Terrier a obtenu ses autorisations en 1985.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les lignes électriques aériennes à déconstruire.</li> <li>- Pour les lignes électriques souterraines à construire.</li> <li>Cf. Note complémentaire annexée</li> <li>- Poste électrique de Terrier : Néant</li> </ul>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déconstruction de plus 45 km de lignes électriques aériennes dans le Parc Naturel Régional du Vexin français ;</li> <li>- Construction de 13 km de lignes électriques souterraines dans le Parc Naturel Régional du Vexin français</li> <li>- Poste de Terrier : Néant</li> </ul>
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Double liaison électrique souterraine La Croix-Baptiste - Persan 63.000 volts : Polissoire néolithique dans la forêt de La Tour du Lay sur la commune de Nesles la Vallée, distante de 60 mètres, mais sans incidence. La double liaison s'incrinant dans la tranchée forestière occupée par la canalisation TRAPIL.</li> <li>- Poste de Terrier : Néant</li> </ul>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déconstruction de la boucle aérienne 63.000 volts : sans objet</li> <li>- Pour les liaisons électriques souterraines, franchissement des zones en sous-cœuvre. (évitement)</li> <li>- Poste de Terrier : Sans objet</li> </ul>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note complémentaire annexée
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Liaison électrique souterraine 63.000 volts Bornel - Terrier Commune de Puiseux le Haubergier - Captage SIAEP Plateau de Thelle - Périmètre de protection rapproché et éloigné du captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Liaison électrique souterraine 63.000 volts Bornel - Terrier : ENS Côteau de Puiseux et Bornel (PDT 15) : évitement -> passage en accotement de la route communale reliant Bornel et Puiseux le Haubergier. Sans incidence. - Liaison électrique souterraine 63.000 volts La Croix-Baptiste - Persan ENS du Bois de La Tour du Lay : évitement -> changement de tracé passant plus au sud distant de plus de 1,5 km. Sans incidence. Cf. Synthèse environnementale annexée

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de la boucle aérienne 63.000 volts : sans objet</li> <li>- Réalisation des liaisons électriques souterraines : Néant</li> <li>- Poste de Terrier : - terrassement de l'excédent du relief en remblais ~ 3.500 m3 (terre végétale); évacuation des terres vers la filière adaptée.</li> <li>- Volume de remblais de 8.000 m3 ~</li> <li>- Volume de déblais de 11.500 m3 ~</li> </ul>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Note complémentaire et synthèse environnementale annexées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déplacement des engins de chantier en phase travaux. Cf. Note complémentaire annexée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Uniquement lors de la période des travaux. Cf. Note complémentaire annexée

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note complémentaire annexée
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Note complémentaire annexée
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déchets non dangereux et inertes liés aux chantiers (terres extraites). Ces déchets seront traités et évacués vers les filières adaptées par es entreprises en charge des travaux selon la réglementation en vigueur.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Pour la déconstruction des lignes électriques aériennes : Intégration des recommandations émises par le bureau environnementaliste Le CERE pour la dépose des pylônes et partagée avec les Chambres d'Agriculture de l'Oise et de la région Île de France.</p> <p>- Pour la création des lignes électriques souterraines : L'activité agricole sera impactée. Une convention locale agricole est établie entre la profession agricole représentée par les Chambres d'Agriculture de l'Oise, de la région Île de France et RTE. Celle-ci précise les conditions de réalisation des travaux et l'indemnisation des propriétaires et exploitants. Des diagnostics pédo-agronomiques sont en cours. Concernant les documents d'urbanisme, les PLU des communes reprises ci-après seront concernées par une mise en compatibilité ces documents en application des DUP.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de l'Oise : Bornel et Neuilly en Thelle</li> <li>- Département du Val d'Oise : Parmain</li> </ul> <p>Cf. Note complémentaire annexée</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'aménagement de la ZAC du chemin Herbu à Persan par le SEMAVO.

La dépose des lignes électriques aériennes ainsi que les lignes électriques souterraines s'inscrivent dans les futurs aménagements en concertation avec les collectivités. Cf. Plans des réseaux SEMAVO annexés  
Sans incidence.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. Note complémentaire annexée

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les risques d'impacts sont maîtrisés. De ce fait, le projet de déconstruction des lignes électriques aériennes 63.000 volts, la création du réseau électrique en souterrain ainsi que la création de l'échelon 63.000 volts au poste de Terrier (sans extension des clôtures, sur une zone déjà artificialisée) ne nécessitent pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

Cf. Note complémentaire annexée

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. Note complémentaire annexée

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marcq en Barœul

le,

29 janvier 2019

Signature

Pascal DERACHE



Manager du projet